

Mandat d'arrêt européen : « Gino », militant antifasciste, refuse d'être livré à la Hongrie

Il entre dans le box d'un pas alerte, jette un regard vers la salle, salue d'un grand sourire et d'un geste sa petite amie et ses camarades assis sur les bancs. Larges lunettes, chemise blanche sur jean, Rexhino « Gino » Abazaj, 32 ans, répond en français au président de la chambre des extraditions de la cour d'appel de Paris. « Non, je ne consens pas » à être remis aux autorités hongroises, confirme ce militant antifasciste albanais qui a grandi en Italie, en s'excusant de son « accent dur italien ». « Libérez Gino et tous les antifas ! », ont scandé les membres de son comité de soutien et de plusieurs organisations solidaires, rassemblés face au palais de justice plus tôt ce mercredi 12 mars en présence de deux députés (LFI et ECOS). « C'est un procès politique », dénonce-t-on. « Si la France est prête à livrer Gino, elle se rend complice de la Hongrie de Viktor Orbán, un pays devenu le centre névralgique de l'avancée de l'extrême droite fasciste en Europe », avance un participant. « Gino n'a commis aucun crime. Lutter contre des néonazis est un devoir », invoque un autre. « La France se doit de le protéger face au régime le plus répressif d'Europe », insiste un représentant de la Ligue des droits de l'Homme.

Il encourt de deux à vingt-quatre ans de prison en Hongrie

Pour la justice française, l'affaire débute mi-novembre lorsque Gino Abazaj, titulaire d'une carte de résident en Finlande, où il a vécu (et donc en situation régulière en France), est interpellé et écroué à Fresnes sur le fondement d'un mandat d'arrêt européen émis par la Hongrie. Les autorités de ce pays l'accusent d'avoir participé à des violences contre des néonazis en marge d'un rassemblement antifasciste à Budapest en février 2023. Elles le réclament pour le juger. Lui, qui encourt de deux à vingt-quatre ans de prison en Hongrie, s'oppose à sa remise. Il n'est pas le seul : une quinzaine de militants antifascistes de différents pays d'Europe sont mis en cause dans ce dossier par la justice hongroise, qui considère qu'ils appartiennent à « une organisation criminelle ». Le sort de l'une d'eux, l'italienne Ilaria Salis, arrêtée dans la foulée des heurts de Budapest et détenue durant quatorze mois à l'isolement en Hongrie, avait ému la péninsule. Apparue entravée à son procès, cette enseignante avait été libérée en juin 2024 après avoir été élue députée européenne, arguant de son immunité parlementaire. Un autre militant italien a, lui, bénéficié d'une décision de la cour d'appel de Milan refusant sa remise à la Hongrie et l'assignant à résidence. Une militante allemande, Maja, remise en dépit d'une opposition de la cour fédérale de son pays, témoigne de conditions de détention analogues à celle d'Ilaria Salis, soit extrêmement difficiles...

« Pas de garantie d'un procès équitable »

Le cas de Gino Abazaj se présente face aux juges français dans ce contexte. En théorie, comme le rappelle à l'audience l'avocat général, « l'exécution du mandat d'arrêt européen est la règle ; sa non-exécution l'exception ». « Nous ne sommes pas dans le cadre d'une extradition. Dans le cadre d'un mandat d'arrêt européen, le principe est la confiance mutuelle (entre pays de l'Union européenne) », insiste-t-il. Oui mais. Lors d'une première audience, le 15 janvier, la cour a fait

droit à plusieurs moyens soulevés par la défense en demandant à la Hongrie plusieurs précisions. Sur la sécurité physique de Gino Abazaj en milieu carcéral, « les faits étant motivés par une opinion politique ». Sur ses conditions de détention. Sur la garantie d'un procès équitable, au vu, considère-t-elle, d'« une présomption de défaillance généralisée de l'indépendance de la justice en Hongrie. »

- Podcast

Exécution, cocaïne et fausses pistes : qui en voulait au boulanger parisien ? Crime story raconte chaque semaine les grandes affaires criminelles. [Logo podcast-crime-story](#) Écouter Feuillet en main, le président rappelle la teneur de ces demandes et détaille les « deux séries de réponses » apportées par ce pays. Il relève l'imprécision de la peine maximale encourue par Abazaj, passée de seize à vingt-quatre ans au gré d'un courrier. Il note que le dernier parle de « Budapest capitale » comme la prison où il serait incarcéré, mais que les termes de « peine à purger » et de « condamné » sont utilisés avant tout procès — au mépris de la présomption d'innocence. Il résume les « deux visions opposées » du dossier, l'avocat général requérant la remise (finalement un nouveau complément d'information) ; la défense s'y opposant. S'adressant aux avocats d'Abazaj, Mes Laurent Pasquet-Marinacce et Youri Krassoulia, le magistrat salue : « Je vous laisserai développer votre mémoire, qui est très intéressant. »

« Vivre comme un fugitif et être en prison depuis quatre mois, c'est très dur »

Après que l'avocat général a nuancé sa position (« Je considère que la Hongrie a apporté une grande partie des réponses ») et écarté comme « indifférent » tout « mobile politique », les avocats de Gino se succèdent à la barre. Me Youri Krassoulia pour insister sur les conditions carcérales en Hongrie, où l'isolement censé protéger se vit en mode sanction : « menotté en permanence » et « levé à 5h30 du matin » sans activité ni droit au repos « avant 18 heures ». « Sur les voies de recours face à des traitements inhumains et dégradants, la Hongrie ne répond pas parce qu'elles n'existent pas », martèle-t-il. Me Laurent Pasquet-Marinacce se lève à son tour pour développer la situation critique du système judiciaire hongrois, dont l'indépendance et la magistrature sont « maltraitées » par le pouvoir, argumente-t-il brillamment. L'avocat rapporte ainsi « l'impression glaçante que les choses (étaient) écrites à l'avance » qu'ont ressentie les observateurs du procès de la militante allemande. « C'est à ce simulacre que serait exposé Gino Abazaj ». L'intéressé se lève. Avec son « accent italien dur », il rappelle : « Moi et mes amis nous sommes opposés au *jour de l'honneur*, une manifestation où les rues de Budapest sont envahies de néonazis et de fascistes modernes de toute l'Europe ». Il souligne : « J'ai été arrêté parce que je suis antifasciste. Vivre comme un fugitif et être en prison depuis quatre mois, c'est très dur. » La décision a été mise en délibéré au 9 avril. Gino Abazaj saura entretemps, le 26 mars, si la cour accède à sa demande de remise en liberté avec placement sous bracelet électronique.